Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry-Courcouronnes, le 9 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération de déconstruction d'office à Fontenay-les-Briis

Les constructions illégales édifiées par les propriétaires et occupants d'un terrain situé rue des Closeaux, à Fontenay-les-Briis, ont fait l'objet, à compter de 7h00, ce 9 octobre 2019, d'une opération de déconstruction d'office.

Cette déconstruction a été réalisée sur le fondement d'une décision de justice rendue par le Tribunal de grande instance d'Évry le 9 janvier 2018. Cette décision prescrivait aux propriétaires la remise en l'état initial de leur parcelle située en zone agricole et donc non constructible, conformément au Plan local d'Urbanisme de la commune.

En l'absence d'exécution volontaire de la part des propriétaires, l'huissier désigné pour assurer l'exécution de la décision de justice précitée a reçu du préfet de l'Essonne l'octroi du concours de la force publique le 2 octobre dernier.

L'organisation de cette opération a fait l'objet de plusieurs réunions associant la commune, les divers intervenants techniques et les forces de l'ordre, sous l'égide du représentant de l'État.

Cette coordination préalable a permis le bon déroulement de l'opération et la déconstruction totale des clôtures et autres bâtiments édifiés sur la parcelle.

L'opération de ce jour s'est déroulée sans incident et la nature agricole du terrain est rétablie.

Cette intervention marque la volonté de l'État de soutenir et favoriser les actions menées par les communes en matière de prévention et de lutte contre les constructions illégales qui touchent leurs territoires. Les règles d'urbanisme sont opposables à tous ne peuvent être impunément transgressées. C'est pourquoi toutes les décisions de justice prescrivant le démantèlement de constructions illégales seront mises à exécution. D'autres déconstructions d'office sont donc appelées à intervenir dans les prochains mois.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Ombeline QUELARD, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel ombeline.quelard@essonne.gouv.fr

@PREFET91

prefet.delessonne